

RÉPONSE. — La question ne manque pas d'intérêt, puisqu'il s'agit du gain ou de la perte de plusieurs indulgences plénières par année, pour un grand nombre de fidèles enrôlés dans la Confrérie du saint Rosaire.

Mais pour donner plus de satisfaction et prévenir toute objection, il est opportun, en une telle matière, de faire des citations et d'indiquer des sources.

C'est le pape Grégoire XIII qui a concédé ces indulgences aux fêtes des mystères du Rosaire, dans sa bulle *Pastoris aeterni*, en date du 5 mai 1582 (1). Mais il ne détermine pas ces fêtes qu'il croyait suffisamment connues. Treize ans plus tôt, saint pie V avait déjà accordé des indulgences partielles pour ces mêmes fêtes, sans les énumérer.

Le pape Innocent XI fit préparer un catalogue de toutes les indulgences de la Confrérie et le publia dans sa bulle *Nuper pro parte*, du 31 juillet 1679 (2). Mais il n'énumère pas davantage ces fêtes. De plus il omet le mot "fêtes" (*festas*), ce qui peut faire supposer que ces indulgences se gagnent non seulement en des fêtes proprement dites, mais en tous les jours où l'on mentionne dans la liturgie quelque mystère du Rosaire (comme le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, le jeudi saint, etc.).

Un autre catalogue paru sous les soins de la Congrégation des Rites, en langue italienne, en date du 18 septembre 1862 (3) est semblable au précédent.

(1) Voici les termes de cette concession ; ...omnibus et singulis utriusque sexus confratribus Confraternitatis Rosarii ubicumque existentibus, et confessis, ac communicantibus, qui capellam Rosarii, iis diebus, quibus festa mysteriorum ejusdem Rosarii celebrantur, devote visitaverint, ... plenariam... concedimus et elargimur."... (*Acta Ss. Sedis...* pro Societate Ss. Rosarii... Josephi Mariae, Larroca, vol. II, p. 132).

(2) *Acta S. Sedis*, vol. II, p. 304.

(3) *Acta S. Sedis*, vol. II, 3e partie, p. 919, La traduction latine se lit

Cette indulgence devait produire qui avaient les fêtes.

A la vérité de l'Annonciation de Pâques, de pour les divers 3e et 4e mystères

Mais quelle joie, doulot mystères doulot fête précise et la Couronne de mais elle n'existe en 1582.

Dans cette indulgence nous de faire un officielle et peu afin de rendre plusieurs indulgences indiquer 15 dates incertain, 1 sans doute impies 15 mystères, le n'est pas prouvé Indulgences (co directement sur

au vol. I, p. 85. pratique du Saint Rosaire

(4) Tels sont Bou